

Savoirs fondamentaux

Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6e (cycle 3) pour faciliter leur entrée au collège

NOR : MENE2300947N

Note de service du 10-1-2023

MENJ - DGESCO A1-1 - A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré ; aux directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat ; aux cheffes et chefs d'établissement des collèges et des lycées publics et privés sous contrat ; aux professeurs et professeurs des écoles ; aux professeurs et professeurs des collèges

Références : programme d'enseignement du cycle 3 BOENJ n° 31 du 30-7-2020 ; note de service n° 2018-049 du 25-4-2018 ; note de service n° 2018-050 du 25-4-2018 ; note de service n° 2018-051 du 25-4-2018 ; note de service n° 2018-052 du 25-4-2018 ; guides de fondamentaux pour l'enseignement

: <https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseigne...> ; repères annuels de progression et attendus de fin d'année du CP à la 3e : <https://eduscol.education.fr/137/reperes-annuels-de-progression-et-atte...>

La maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) par tous les élèves à la sortie de l'école primaire est une nécessité absolue. Elle est la condition de l'autonomie de pensée des élèves, de la lutte contre les inégalités scolaires et sociales, et de la réussite au collège.

La politique éducative en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux s'appuie sur plusieurs dispositifs développés ces dernières années :

- le dédoublement et le plafonnement des classes de grande section, CP et CE1 ;
- les évaluations nationales en CP, mi-CP, CE1 et 6e, instituées afin de répondre aux besoins de chaque élève et de lutter efficacement contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe ;
- des outils pédagogiques, avec les repères annuels de progression (cf. <https://eduscol.education.fr/137/reperes-annuels-de-progression-et-attendus-de-fin-d-annee-du-cp-la-3e>), qui constituent désormais des jalons communs et impératifs permettant d'assurer une progression régulière dans le parcours de scolarité des élèves ;
- des ressources scientifiques, avec la publication de guides pour accompagner les évolutions des pratiques des équipes ;
- un plan de formation inédit avec le lancement des plans français et mathématiques.

Cet effort, qui a porté essentiellement sur le cycle 2, doit être désormais complété par une action déterminée au niveau de l'école maternelle^[1] et du cycle 3. En entrant au cycle 3, l'élève franchit une étape importante dans ses apprentissages. Les compétences qu'il a acquises en lecture, écriture et expression orale et mathématiques vont être consolidées par une pratique quotidienne destinée à acquérir ou renforcer les automatismes indispensables à l'approfondissement des apprentissages. En effet, la fluidité en lecture, en écriture et en calcul, comme dans l'expression orale, sont les compétences indispensables pour la réussite au collège.

Cette note de service a pour objectif d'indiquer les priorités pédagogiques et leviers de pilotage académique en cycle 3 afin de renforcer les savoirs fondamentaux des élèves et de faciliter leur entrée au collège. Leur mise en œuvre repose sur les professeurs des écoles et de 6e ainsi que sur les professeurs documentalistes, dont l'investissement a d'ores et déjà permis d'améliorer de manière quasi constante depuis 5 ans le niveau des élèves en 6e.

1. Renforcer les savoirs fondamentaux

Maîtrise du langage et de la langue française dans toutes les disciplines

Alors que les données récentes montrent, en 35 ans, une dégradation substantielle du niveau en orthographe des élèves en fin de CM2, la maîtrise du langage doit être une préoccupation permanente des professeurs des écoles et des professeurs de collège dans l'ensemble des disciplines enseignées. La pratique régulière de l'écriture de phrases et de textes complets, d'une longueur croissante, est essentielle pour permettre aux élèves d'acquérir une expression fluide, grammaticalement exacte et fondée sur une orthographe maîtrisée. En CM1 et CM2, les élèves doivent lire et écrire au moins 2 heures chaque jour. En 6e, toutes les disciplines contribuent au travail sur la lecture et l'écriture.

Décoder

À la fin du cycle 2, la plupart des élèves sont parvenus à une première autonomie en lecture et en écriture ; ils peuvent articuler la reconnaissance des mots, progressivement automatisée, et la compréhension de textes variés, de plus en plus complexes.

L'automatisation du décodage permet aux élèves de se consacrer à des tâches plus complexes comme la compréhension de textes longs. À l'inverse, la faible fluidité dans le décodage complique la compréhension des textes, empêche de développer le goût de la lecture, pourtant essentiel à la réussite et à l'épanouissement des élèves.

À l'entrée en CM1, tous les élèves qui n'arrivent pas à lire un texte avec fluidité et expressivité, à une vitesse d'environ 90 mots par minute, doivent donc bénéficier d'une pratique quotidienne spécifique pendant au moins 4 semaines, éventuellement renouvelée quelques semaines plus tard si les progrès réalisés ne conduisent toujours pas les élèves au niveau attendu. Les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) pourront être mobilisées à cette fin.

Durant les deux années du cours moyen, tous les élèves doivent lire chaque jour à voix haute pour entraîner leur fluence et atteindre la moyenne de 120 mots par minute à la fin du CM2. Aux évaluations de 6e de 2022, ils ne sont que 56 % à y parvenir, et à peine 39 % en REP+. Il s'agit donc d'un enjeu majeur de réduction des inégalités. Lors de leur lecture, les élèves rendent compte de la ponctuation, respectent le rythme des groupes syntaxiques, varient leur intonation et le rythme. Ce travail est poursuivi en 6e et les élèves atteignent 130 mots par minute à la fin de cette classe.

Toutes les formes de lecture contribuent à l'amélioration de la fluence. Le quart d'heure lecture, largement déployé, offre un espace collectif de lecture particulièrement motivant pour les élèves.

Cette pratique de la lecture a vocation à être encouragée en dehors du temps scolaire, notamment en favorisant, autant que possible, le prêt d'ouvrages aux élèves.

Comprendre

Comprendre de manière autonome un texte écrit implique de convoquer différentes connaissances et compétences (décodage, vocabulaire, syntaxe, compréhension de l'organisation des textes, connaissances culturelles). Chacune de ces dimensions doit donc être travaillée, alors que l'étude internationale PIRLS, qui mesure les performances en compréhension de l'écrit des élèves en CM1, indique un niveau inférieur à la moyenne européenne des élèves sur les processus les plus simples de la compréhension.

Pour y remédier, une pratique régulière et méthodique autour de la compréhension des textes est déterminante^[2].

Chaque semaine, au moins deux textes longs (au moins 1 000 mots) doivent être lus par les élèves. En 6e, ce travail doit être poursuivi dans toutes les disciplines. Selon une progression rigoureuse du plus simple au plus complexe et grâce à des exercices variés, il s'agit de faire comprendre aux élèves comment dégager les idées principales du texte, explicites ou implicites, déterminer la perspective ou les intentions de l'auteur, extraire des informations pertinentes, procéder à des mises en relation dans les textes composites, etc.

L'enseignement du vocabulaire doit continuer à faire l'objet d'un apprentissage dédié, quotidien et progressif sur l'ensemble du cycle 3 en permettant aux élèves de croiser plusieurs fois les mots dans des contextes lexicaux variés.

Écrire

L'apprentissage de l'écriture s'inscrit dans une progression qui va de la maternelle à la classe de Terminale. Il implique l'automatisation des règles d'orthographe, de grammaire, l'acquisition d'un vocabulaire riche et précis pour permettre à l'élève de se concentrer sur la manière de transmettre son idée à l'écrit.

Au cycle 3, l'écriture manuscrite fait l'objet d'une pratique quotidienne. À ce titre, l'usage des photocopies doit être strictement limité, notamment les textes dits « à trous ». Tous les élèves s'approprient progressivement les bases acquises au cycle précédent pour en faire une écriture ferme, régulière et lisible, de plus en plus cursive. La rédaction implique que l'élève s'approprie progressivement des schémas argumentatifs et narratifs et qu'il soit en mesure de se relire et de se corriger.

À la fin du CM2, les élèves doivent pouvoir rédiger un texte de 15 lignes en respectant les règles orthographiques, syntaxiques, lexicales et de présentation. En 6e, la production de textes de 20 lignes au moins est attendue. À cette fin, chaque semaine, les élèves doivent produire au moins un texte répondant à ces critères, toutes disciplines confondues.

Pour arriver à maîtriser ces compétences complexes, il est nécessaire que les élèves automatisent les règles de grammaire et d'orthographe. Un entraînement régulier grâce à des exercices de toute nature, notamment de dictée brève quotidienne, est essentiel. Cet exercice est poursuivi avec régularité au collège, les règles de grammaire et de conjugaison étant systématiquement travaillées.

S'exprimer à l'oral

La pratique de l'oral a connu un fort développement ces dernières années, permettant aux élèves de gagner en confiance en eux et de travailler la qualité de leur expression. L'enjeu est d'articuler la pratique de la lecture, de la compréhension d'un texte lu, de l'écriture et de l'expression orale quotidiennement afin d'en assurer la consolidation réciproque. À cette fin, les élèves doivent disposer d'au moins un temps hebdomadaire chacun pour prendre la parole, seul ou en groupe, notamment autour de textes littéraires.

Calculer et résoudre des problèmes

Un des enjeux majeurs de l'enseignement des mathématiques au cycle 3 est le développement d'une parfaite compréhension des fractions et des nombres décimaux. Celle-ci est essentielle pour que leur maniement ne soit pas un obstacle pour résoudre des problèmes ou lors de l'introduction de l'algèbre au cycle 4.

Conformément aux repères annuels de progression, cette notion impose une introduction précoce des fractions dès la première période de CM1 et celle des nombres décimaux dès la deuxième période de la même année.

Les connaissances et compétences en grandeurs et mesures sont régulièrement travaillées et mobilisées notamment en résolution de problèmes.

Calculer

Le renforcement des compétences en calcul mental et posé est également un champ essentiel de l'enseignement des mathématiques au cycle 3. L'acquisition d'automatismes pour réaliser des tâches élémentaires est en effet indispensable pour soulager la mémoire de travail des élèves et leur permettre d'aborder le traitement de tâches de plus haut niveau (résolution de problèmes en plusieurs étapes, algèbre, etc.). Le travail en calcul mental au cycle 3 peut être décliné en trois champs distincts :

- le **renforcement de la fluence pour les faits numériques mémorisés et en particulier les résultats des tables d'addition et de multiplication** appris au cycle 2. Un élève entrant en 6e, afin d'aborder des notions plus complexes, doit être en mesure de restituer des résultats dans un temps limité ;
- la poursuite d'une **pratique systématique de calcul mental et posé** que tous les élèves doivent maîtriser ;

- le renforcement de la **connaissance des nombres et de notre système de numération**, à la fois pour les nombres entiers mais aussi pour les nouveaux nombres introduits au cycle 3, comme les fractions ou les nombres décimaux.

Résoudre des problèmes

Enfin, l'enseignement des mathématiques au cycle 3 doit permettre de poursuivre le travail d'**enseignement de la résolution de problèmes** mené depuis le cycle 1. L'objectif premier n'est pas de faire découvrir une multitude de procédures originales aux élèves, mais au contraire de leur permettre de développer une maîtrise solide de procédures robustes et d'outils efficaces pour résoudre des problèmes et de savoir reconnaître les situations où ces procédures s'appliquent.

Trop d'élèves du cycle 3 restent encore en difficulté sur des problèmes en une étape portant sur un champ numérique de début de cycle 2.

Les problèmes en plusieurs étapes restent le premier objectif de l'enseignement de la résolution de problèmes au cycle 3. **Une pratique régulière (de l'ordre de 10 problèmes par semaine) associée à l'explicitation des procédures de résolution et des éventuelles analogies avec des problèmes résolus antérieurement, doit être recherchée.**

À l'entrée en sixième

Les évaluations de 6e constituent des repères précieux pour les équipes.

À compter de la rentrée 2023, afin de donner à chaque élève les moyens de réussir au collège, des sessions d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement sont instaurées pour tous les élèves de 6e en mathématiques ou en français. Ces sessions sont organisées de manière transversale pour tous les élèves de 6e d'un même établissement et se fondent sur une programmation qui répertorie les objets d'étude à travailler : fluence, maîtrise de l'orthographe, écriture, syntaxe, vocabulaire, en français ; numération, fractions, calcul, grandeurs, mesures, espaces et géométrie à partir de résolutions de problèmes ou d'entraînement sur les automatismes, etc., en mathématiques. Ces sessions interclasses permettent, en offrant un cadre adapté, de renforcer les acquis des élèves et de faciliter leur réussite au collège. Les élèves sont répartis entre les différentes sessions en fonction de leurs résultats aux évaluations et de leurs compétences, et non en fonction d'un niveau général, afin de permettre effectivement à chaque élève de réduire ses difficultés ou d'approfondir ses compétences dans les domaines où cela apparaît le plus pertinent à l'équipe pédagogique. Ces sessions peuvent notamment être assurées par des professeurs des écoles. À la fin de chaque trimestre, une évaluation de la progression depuis le début de la période sur les compétences qui avaient été ciblées permettra à l'ensemble de l'équipe pédagogique de proposer à chaque élève une suite adaptée pour sa réussite dans la session suivante.

2. Partager les pratiques et les résultats à toutes les échelles du territoire

Les évaluations nationales sont des outils qui permettent d'agir dans les classes avant que la difficulté ne s'installe et d'ajuster le projet pédagogique d'une école aux besoins des élèves de chaque territoire. À cet effet, le ministère enrichit les outils à la disposition des équipes en instituant de nouvelles évaluations au début de l'année de CM1 à partir de la rentrée de septembre 2023. Ainsi, les équipes du cycle 3 disposeront à la fois des résultats des élèves à l'entrée du cycle et en début de dernière année du cycle avec les évaluations de 6e. Ces évaluations constituent un volet important du travail commun des équipes de l'école primaire et du collège[3]. Le premier conseil de cycle 3 de l'année doit être consacré à la présentation des évaluations de 6e puis de CM1. Cette présentation doit déboucher sur l'identification de trois ou quatre items jugés prioritaires et faire l'objet d'une stratégie en amont et en aval de la classe de 6e. Le conseil école-collège, les conseils de cycle et le conseil pédagogique assurent le suivi de cette stratégie.

Les rectrices et les recteurs s'appuient sur le Conseil académique des savoirs fondamentaux[4] pour établir une stratégie pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux et apporter leur appui aux projets portés par les équipes pédagogiques dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) - « Notre école, faisons-la ensemble ».

Les demandes de formations des équipes auprès des inspecteurs de l'éducation nationale pourront trouver leur juste place dans le cadre des plans français et mathématiques avec, le cas échéant, des constellations de cycle.

Comme cela se pratique déjà dans certains territoires, les professeurs de collège peuvent être utilement invités à participer à certaines constellations. Des formations à l'intention des professeurs des collèges prises en charge par des IEN et des CPC peuvent être développées dans les collèges ainsi que des formations communes entre les professeurs des écoles et les professeurs du collège.

L'ensemble de ces mesures permettra ainsi, dans le prolongement des actions menées à l'école maternelle et en cycle 2, d'améliorer le niveau général des élèves et de réduire les inégalités scolaires au cycle 3.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray

[1] Voir la note de service du 10 janvier 2023 relative au plan d'action pour l'école maternelle : donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement (NOR : MENE2300949N).

[2] <https://eduscol.education.fr/242/francais-cycle-3-lecture-et-comprehension-de-l-ecrit> ; <https://eduscol.education.fr/document/16315/download>.

[3] <https://eduscol.education.fr/document/43168/download?attachment>.

[4] Voir la note de service du 10 janvier 2023 relative aux conseils académiques des savoirs fondamentaux : une stratégie académique cohérente au service de la réussite des élèves (NOR : MENE2300948N).